

Lettre à mes amis de la Jabha



Baccar Gherib

C'est à dessein que j'utilise le mot ami pour vous interpeller et c'est en ami que je vous écris sans, cependant, la moindre intention de m'immiscer dans vos affaires internes. Car, c'est uniquement le souci de l'unité et de la force du camp démocratique qui me pousse à vous lancer cet appel. Certes, on a souvent été en désaccord à cause de vieilles querelles idéologiques -aujourd'hui désuètes- puis, il y a une dizaine d'années, sur l'opportunité politique du front du 18 octobre et, plus récemment, après le 14 janvier. Toutefois, des luttes syndicales notamment nous ont unis. Elles m'ont permis de

Mieux, l'échec du 23 octobre 2011 avec le déséquilibre politique qu'il a généré et les dangers qu'il a fait planer, le martyr de vos dirigeants, Chokri Belaïd et Mohamed Brahmî, le sit-in d'ar-râhîl, le front du salut et les luttes communes au sein de l'ANC pour une Constitution qui réponde aux aspirations du peuple tunisien et à sa révolution, nous ont soudés. Et, tout en nous soudant, ces événements, ces dates, ces luttes nous ont montré quel était le véritable enjeu de l'actuel moment historique et quels étaient les deux camps en présence, dont l'opposition est devenue, bien avant l'été 2013, claire et limpide.

C'est pour cela que je vous avoue mon trouble à la découverte de la liste des 10 députés ayant parrainé la candidature de Hama Hammami à l'élection présidentielle. Celle-ci compte, en effet (du grand public), deux députés CPR, dont un ex-ministre de la Troïka, connu pour son agressivité, voire sa haine, du camp démocratique, de l'UGTT et de la société civile en général. Un trouble et un malaise que ne pourras dissiper le recours à l'argument des us des pays à grande

tradition démocratique où le parrainage d'un candidat par un adversaire politique ne pose pas problème.

Car, la composition d'une telle liste aujourd'hui contribue aussi bien pour le candidat qui a accepté de tels soutiens que pour les partis qui se sont empressés de les lui accorder. Elle lance des messages clairs à la classe politique, et à l'opinion publique en général, tant par les noms qui contribuent, surtout, à brouiller la scène politique, qui, par le fait des luttes de l'été dernier, avait acquis, pour les Tunisiens, toute la clarté nécessaire.

De même, trois ans après la prise du pouvoir par la Troïka, les élections qui viennent devraient se jouer essentiellement sur les bilans : celui de ceux qui disposaient du pouvoir exécutif, qui étaient aux affaires, et celui de ceux qui se sont battus aussi bien à la Constituante qu'en battant le pavé aux côtés de la société civile dans les étapes les plus sombres de cette « phase provisoire ». Ce critère n'étant manifestement pas à l'avant-

tage d'Ennahdha et ses alliés, tout est mis en coïncidant nullement avec les enjeux du moment historique présent, comme la ressuscitation d'un hypothétique front du 18 octobre par l'ancien porte-parole de la présidence de la république. Et c'est à la lumière de ces manœuvres, justement, qu'il faut savoir décoder la liste des « parrains » de Hama Hammami...

On le voit, le moment est grave et toute erreur risque de coûter cher. Mais, d'un autre côté, tout faux-pas est rattrapable si l'on prend soin de rassurer ses partisans et ses alliés, en communiquant, en dissipant les malentendus et en réins-

Chers amis, l'exercice auquel je viens de me livrer est délicat. Il s'agissait de vous interpeller en vous faisant part de mes inquiétudes et en sollicitant des messages clairs, sans prendre le risque de tomber dans le piège de la polémique et susciter la discorde. J'espère que vous m'aurez entendu. Le camp démocratique a besoin de la Jabha en son sein. D'une Jabha forte et unie.

B. G

La députée Selma Baccar à l'honneur

SE Juichi Takahara, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon a offert mercredi 10 septembre à sa résidence à Carthage un dîner en l'honneur de Mme Selma Baccar, députée de l'ANC et membre de la direction du parti « El Massar ».

L'Ambassadeur a été accompagné de la première secrétaire de l'ambassade, Mme daisuke Salo et de M. Michie Takasu, alors que Mme Selma Baccar était accompagnée par Mrs Faouzi Charfi et Abdelaziz Messaoudi membres de la direction du parti.

la rencontre fut l'occasion pour l'ambassadeur japonais de faire le tour des relations de coopération nippo-tunisiennes vieilles de presque cinq décennies qui ont démarré après

l'ouverture de l'ambassade japonaise à Tunis en 1969. Ces relations, comme nous les avons relatées dans la partie arabe du précédent numéro d'« Attariq al jadid » ont touché tous les domaines : économique, sociale, scientifique, culturel... On en cite à titre d'exemples quelques grandes réalisations telles que la construction de la station thermique à Rades en 1982, la construction du pont Rades -la Goulette en 1999, l'électrification de la ligne ferroviaire Tunis Borj Cedria en 2010. Cette coopération a connu une accélération après la révolution de 2014 avec le lancement de grands projets d'infrastructure : construction de l'autoroute Gabes - Medenine et l'alimentation en eau potable de centres urbains (2012), le traitement des eaux usées dans 10 gouvernorats (2013) et la signature en 2014 de deux accords pour la construction d'une centrale électrique à cycle combiné à Rades et la prévention des inondations de l'oued Medjerda.

L'ambassadeur japonais a exprimé sa haute considération de l'expérience tunisienne dans la période transitionnelle qui a suivi la révolution dont notamment l'adoption d'une constitution consacrant les valeurs démocratiques et progressistes de la révolution et l'engagement du pays dans le renouvellement démocratique des institutions à travers les élections législatives et présidentielles qui auront lieu aux mois d'octobre et novembre prochains.

De son côté, la députée Selma Baccar a exprimé sa gratitude pour l'honneur qui lui a été fait et la haute considération de la direction du parti pour les efforts soutenus déployés par la mission diplomatique japonaise afin de renforcer et de diversifier les relations entre les deux pays amis dans les différents domaines.

les deux parties ont également évoqué les développements récents de la situation dans notre pays et en particulier l'intensification des préparatifs pour l'organisation des élections législatives et présidentielles. Les dirigeants d'El Massar ont exprimé leur

détermination avec les forces démocratiques du pays pour en faire un nouveau jalon sur la voie de la démocratie du développement économique solidaire de toutes les régions et du progrès social. L'ambassadeur a formulé ses souhaits pour la réussite de cette étape cruciale de la transition démocratique dans notre pays, exprimant sa certitude que le peuple tunisien est à même de relever tous les défis et de gagner tous les paris grâce à la maturité de son élite et à la cohésion de ses rangs.

A.M



Le coup de grâce au projet de loi antiterroriste



Fadhel Moussa

«Je mets ainsi un terme à ma participation à ce qui est désormais une désolante pièce de théâtre.»

Ce coup vient d'être donné par le bureau de l'ANC qui a reporté l'examen du projet de cette loi au 28 Octobre 2014 soit après les élections législatives du 26 octobre. Imaginez la plénière de l'ANC réunie pour approuver cette loi alors même que la nouvelle assemblée est déjà élue. Outre le spectacle moralement inacceptable cette option sordide est totalement contraire à l'article 148 de la constitution qui dispose « L'Assemblée nationale constituante poursuit l'exercice de ses prérogatives législatives, électorales et de contrôle jusqu'à l'élection de l'Assemblée des représentants du Peuple », et non pas jusqu'à « la date de proclamation des

résultats définitifs des premières élections législatives » comme cela est prévu pour une autre hypothèse. Cela revient à dire que l'ANC ne pourra plus exercer après le 27. Cette opération scandaleuse préparée et appliquée minutieusement trahit ses auteurs. La troika est réapparue cet après midi pour faire avorter notre tentative de faire avorter l'opération en exigeant la reprise de l'examen de la loi et s'il le faut travailler nuit et jour pour l'adopter avant le 26 septembre date retenue par le bureau pour arrêter les travaux de la plénière. Le bureau a estimé plus urgent de passer un projet de loi sur le changement de la vocation des terres agricole que la loi antiterroriste que tout le peuple

tunisien attend avec impatience et avant les élections. D'autres préfèrent aller aux élections sans l'handicap de cette loi qui risque de leur faire perdre des voix et des soutiens. La plénière a démarré avec deux prises de parole la mienne puis celle de Selma Baccar, présidente de la kotladimocratiya, pour démasquer et dénoncer ce scandale, réprover cette procédure et demander le retour à la loi antiterroriste. Face à l'obstination du vice président soutenu par les présidents de la kotletennahdha et ettakatol on a quitté Salma Baccar et moi même la plénière. Je mets ainsi un terme à ma participation à ce qui est désormais une désolante pièce de théâtre.

Energies renouvelables: 18 septembre 2014, une date à retenir



Selma Mabrouk

Le vendredi 18 septembre 2014, un des principes essentiels et novateurs de la constitution a été intégré dans une loi. Cela a été de haute lutte, mais le jeu en valait la chandelle. Dorénavant, les contrats d'exportation d'électricité provenant de l'exploitation des énergies renouvelables devront passer par la «case» de l'adoption par l'assemblée législative.

Ce nouveau procédé permet d'une part le contrôle du pouvoir exécutif par le législatif mettant les premières pierres de la séparation des pouvoirs dans ce domaine. Il aboutira à plus de transparence et un minimum de régulation dans l'élaboration d'accords qui étaient autrefois conclus dans le cercle restreint des «décideurs» de l'exécutif, acculés souvent à céder aux pressions de sociétés multinationales gigantesques. Il constitue aussi un «bouclier» protégeant de façon indirecte l'entreprise nationale la STEG de toute velléité de privatisation sauvage, ceci allant de pair bien entendu avec les réformes institutionnelles à mettre en œuvre pour permettre à celle-ci de continuer à jouer pleinement son rôle de service public.

Deux autres amendements constituent aussi une «rampe de lancement» vers une nouvelle manière d'aborder les choix économiques et tout qu'ils se fassent dans l'intérêt suprême de la nation et de son développement durable.

Tout d'abord, nous avons pu imposer l'obligation pour le ministre chargé de l'énergie de consulter le conseil supérieur de l'énergie pour

l'élaboration du plan de la production d'électricité verte, redonnant ainsi une deuxième chance à cet organe moribond créée en 1999 et sensé établir une stratégie nationale dans la production énergétique (ce conseil, selon les dires de responsables au ministère concerné, n'a eu que deux occasions de se réunir en 15 ans !).

Le deuxième amendement concerne la pénalisation du conflit d'intérêt véritable lieu minimum toutes possibilité de bonne gouvernance surtout dans ce domaine où les marchés s'arrachent parfois grâce à des «complaisances» de la part d'intervenants, «récompensés» ensuite pour leurs bons et loyaux services.

Le texte prévoit ainsi que les membres des 3 commissions intégrées dans le processus (de choix des accords, du suivi de leur application ou de la gestion des conflits les concernant) soient soumis à une amende importante s'il se révèle qu'ils n'ont pas participé à conclure.

Il reste malgré tout beaucoup à faire dans ce domaine et certaines prises de positions du gouvernement nous laissent en alerte quant à l'application de cette nouvelle loi.

En effet, leur refus réitéré plusieurs fois d'énoncer clairement que l'énergie solaire et éolienne sont des ressources naturelles (garantissant ainsi qu'elles sont la propriété du peuple tunisien conformément à la constitution) nous laissent perplexes.

Il est donc urgent que les ministres et leurs cabinets respectifs de mettre à exécution dans les plus brefs délais les promesses annoncées et en particulier de donner de vrais prérogatives au conseil supérieur de l'énergie (accès à l'information, recueil, diffusion et analyse des données en matière de tarifs des marchés, de degré d'intégration industrielle et d'employabilité, de respect de l'environnement etc... lui permettant ainsi d'élaborer des prévisions et de proposer des réformes législatives et institutionnelles adaptées).

Le premier test sera de lui allouer un budget dans sa composition des représentants de la société civile spécialisée et de la STEG, faisant ainsi participer tous les intervenants dans les choix stratégiques à faire et qui semblent s'imposer ces mois-ci dans climat d'urgence troublant.



Le monde comme il va

Tournées de pré-campagne d'El Massar à Béja, Kasserine, Gafsa et Tozeur.

Les différentes listes Al Massar-UPT pour les élections législatives du 26 octobre prochain s'activent dans les 26 circonscriptions où se présentera la coalition électorale « Union pour la Tunisie », tant en Tunisie qu'à l'étranger pour préparer la campagne électorale qui se commencera à partir du 04 octobre prochain. Dans ce cadre, Samir Taieb Secrétaire général du parti Al Massar s'est rendu au cours de la semaine dernière, successivement, dans les régions de Béja, Kasserine, Gafsa et Tozeur. Lors de chaque déplacement, des rencontres avec les militants et sympathisants du parti de même que des discussions et échanges avaient eu lieu avec les habitants de ces régions.



Elections présidentielles : Marzougui candidat



« L'homme qui a popularisé les chaussettes dans le discours politique et le dépositaire de la fameuse phrase «ha nindibhom» s'est déplacé samedi 20 septembre à l'ISIE avec le siège de la présidence collé aux fesses, il a trop peur qu'on le lui pique si jamais il le laisse vacant. Le provisoire a fait sa demande pour une titularisation utopique. L'examen de son dossier ne lui laisse aucune chance: brouillon, sans principe, humeur instable, menteur, affabulateur, complice de terroristes, manque de patriotisme ... Celui qui a ouvert le palais du peuple aux ennemis du peuple ne peut prétendre à la présidence du peuple. L'agent d'El Jazeera est juste bon pour les délits d'El Jazeera. L'histoire se chargera de son procès comme de ceux qu'il a bichonné avec l'argent de la nation. Le sans cravate, sans remord et sans honneur, le croque-mort préférant accompagner le corbillard transportant les martyrs de la nation assassinés par les amis et complices des «protecteurs de la révolution» reçus en grande pompe à Carthage et le complice des destructeurs de la Syrie n'est pas digne de présider à la destinée du pays. Recalé avec mention: très médiocre! (Statut publié le 20 septembre 2014 sur la page facebook de Ali Gannoun, Montpellier-France)

Le 21 septembre : Journée mondiale de la paix

En 2001, l'Assemblée générale de l'ONU déclarait la journée du 21 septembre Journée Internationale de la Paix. Chaque 21 septembre est dorénavant une journée consacrée au renforcement des idéaux de paix au sein des nations et des peuples, ainsi que dans leurs relations. En guise de célébration de cette journée, des représentants des quatre coins du monde ont été conviés mardi 23 septembre à un forum de deux jours à Xi'an, capitale de la province du Shaanxi, dans le nord-ouest international de la paix. Le forum a Russie, du Sri Lanka, du Bangladesh, de Chypre, de l'Inde et d'autres pays pour partager leur sagesse et leur expérience pour la construction d'une Asie plus sûre.

Elections-présidentielles: Le parti Afek Tounès, ne soutiendra personne

À l'issue de la réunion de son conseil national tenue ce samedi 20 septembre 2014 dans ses locaux à Tunis, le parti Afek Tounès a annoncé par le biais de son président Wassim Brahimi sa décision de ne soutenir aucun candidat à la présidentielle. Dans ce contexte, M. Brahimi a déclaré que son parti focalisera son énergie sur les législatives qui, à ses yeux, sont beaucoup plus importantes pour l'avenir du pays. Des rumeurs désobligeantes circulent sur les réseaux sociaux à propos des raisons qui ont laissé les dirigeants du parti Afek Tounès prendre une telle position. Nous ne pouvons nous permettre de les partager laissant à la direction d'Afek Tounès le droit de réagir et de démentir de tels propos.

Turquie : Refus de l'assistance humanitaire aux réfugiés syriens fuyant l'Etat islamique.

Vendredi 19 septembre, sur la frontière entre la Turquie et le canton kurde de Kobane, en Syrie. Depuis deux jours, des centaines, puis des milliers de Kurdes syriens, femmes, enfants et vieillards surtout, attendaient devant les militaires turcs, le long des barbelés, au soleil, terrorisés par les échos des combats tout proches. Quand les élus kurdes de Turquie sont venus leur apporter leur soutien, dans la matinée, la police et la gendarmerie ont chargé, à coups de canons à eau et de gaz lacrymogène... Les consignes du Premier ministre Ahmet Davutoglu étant de créer une zone tampon pour bloquer tout risque d'immigration,

ordre fut donné de les renvoyer vers leur ville et leurs villages bombardés. Mais là, ce fut la rébellion : les Kurdes syriens ont forcé le passage, écarté les barbelés et gagné le droit d'être accueillis dignement en Turquie, et de rester, après formalités d'enregistrement, chez leurs familles de ce côté de la frontière. Mais côté syrien, les combats continuent, les massacres dont les témoignages se multiplient aussi sans doute, et le calvaire des Kurdes est

Israël : Maisons palestiniennes pulvérisées au « Dirty water » (eaux usées)

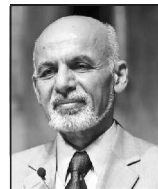


Les Palestiniens de Jérusalem-Est endurent une punition collective : la « Dirty water » (eau sale) est versée à chaque fois qu'une manifestation a lieu, notamment au cours de la durée de l'agression israélienne contre Gaza, un camion blanc passe ensuite sur les lieux et projette un mystérieux liquide pestilentiel. Tout s'en retrouve imprégné : les façades des maisons et des immeubles, les fenêtres, les trottoirs, la chaussée, les arbustes, Personne ne le sait. L'odeur qui se dé-

narines. Elle colle aux vêtements et à la peau, et il est impossible de s'en débarrasser pendant deux ou trois jours. Elle macule les façades. Elle pénètre dans les habitations, s'incruste dans les rideaux, les tapis, les coussins, et rend la vie des Palestiniens encore plus insupportable. Encore plus humiliante aussi. Un correspondant de la BBC décrivait alors cette arme en ces termes : « Imaginez la chose la plus immonde que vous ayez déjà sentie. Un mélange irrésistible de viande pourrie, de vieilles chaussettes qui n'ont pas été lavées depuis des semaines et l'odeur âcre d'un égout à ciel ouvert. » (Source : Le Monde).

Afghanistan : Ashraf Ghani succède à Hamid Karzaï à la tête de la République.

Ashraf Ghani succède à Hamid Karzaï à la tête de la République islamique d'Afghanistan. L'universitaire et économiste a été déclaré dimanche 21 septembre vainqueur de l'élection



présidentielle afghane, selon les résultats de l'enquête menée par la commission électorale, après trois mois de contestations du scrutin par son rival malheureux Abdullah Abdullah. Ashraf Ghani a signé plus tôt dans la journée un accord de gouvernement d'union nationale avec Abdullah Abdullah pour opposer les deux hommes depuis le deuxième tour du 14 juin, marqué par de nombreuses fraudes.

La lutte contre les terroristes de l'Etat islamique s'étend à la Syrie.

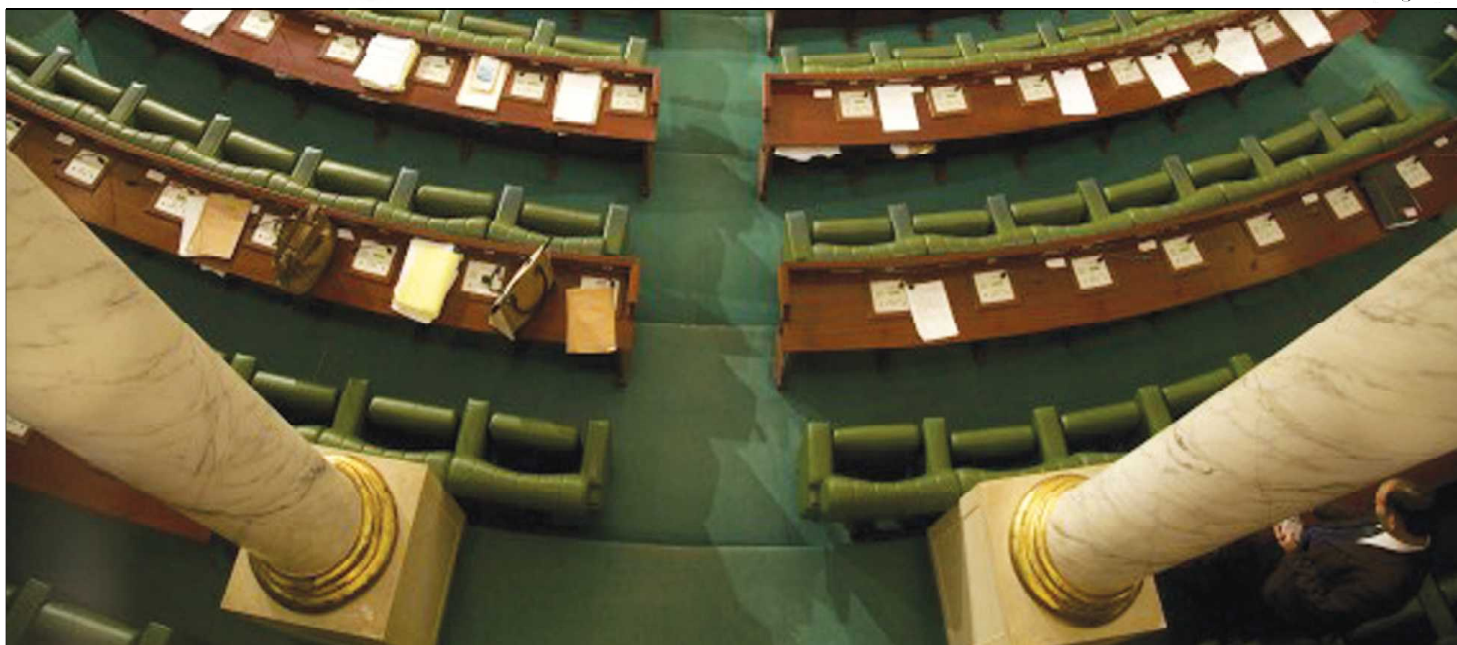
Les Etats-Unis, appuyés par cinq pays arabes, ont mené dans la nuit de lundi à mardi leurs premières frappes contre des positions de l'Etat islamique (EI) en Syrie, ouvrant un nouveau front contre les djihadistes sunnites également présents en Irak. Une cinquantaine de cibles de l'EI ont été frappées dans les provinces de Rakka, le principal bastion du groupe islamiste en Syrie, de Dair az Zour et de Hasakah, dans l'est du pays, tuant au moins 70 djihadistes, a indiqué l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH), une ONG basée à Londres.

Palestine-Israël : Elimination des deux palestiniens accusés de l'assassinat des trois jeunes israéliens.

Les deux Palestiniens accusés d'avoir enlevé puis assassiné trois jeunes Israéliens en juin dernier ont été tués mardi 23 septembre au matin à El-Khalil-Hébron en Cisjordanie occupée après une traque de plus de trois mois, a annoncé le porte-parole de l'armée israélienne. L'opération a été réalisée au cours de la nuit vers 3 heures du matin. La mort des trois jeunes Israéliens avait été le prétexte tant recherché par le gouvernement «opération Bordure protectrice» lancée le 8 juillet contre le Hamas dans la bande de Gaza. Rappelons que cette opération a fait plus de 2000 victimes en majorité des civils du côté palestiniens et 65 soldats du côté israélien. Il y a deux semaines, les autorités d'occupation israélienne avaient procédé à des recherches pour venger la mort des trois jeunes israéliens enlevés et assassinés. Lors des opérations de recherches, l'armée israélienne avait arrêté plus de 400 Palestiniens en Cisjordanie, dont plus de 300 membres du Hamas. L'élimination physique des assassins lance de haine orientée et dirigé par un Etat ?

Le coup de grâce au projet de loi antiterroriste

Page 3



Energies renouvelables:

18 septembre 2014, une date à retenir

Selma Mabrouk

Page 3

Lettre à mes amis de la Jabha

Baccar Gherib

Page 4

L'université de l'Illinois et l'école polytechnique, complices des crimes d'Israël ?

Mohamed Larbi Bouguerra

Page 5

Edito

Les limites des promesses électorales



Mounir Charfi

Nul n'est censé ignorer la loi, a fortiori quand il s'agit de la Constitution qui fonde la IIe République et l'organisation de ses institutions. Et pourtant, l'étonnante et incompréhensible ignorance des candidats aux prochaines élections présidentielles des textes qui définissent les prérogatives du Président de la République n'est plus à démontrer!

En effet, certains candidats, profitant des micros et des caméras des médias, et désireux d'entamer illégalement leur campagne électorale avant terme, présentent de fausses promesses et des programmes attrayants mais irréalistes et par conséquent irréalisables. Le pire est qu'ils outrepassent les prérogatives du Président de la République, telles que définies par la nouvelle Constitution.

Venant de candidats fantasques et, hélas très nombreux, qui n'ont ni culture ni maturité politique, la course vers la magistrature suprême peut être compréhensible, mais quand des chefs de partis, juristes de surcroît, se laissent aller à ce type de convoitise, on est en droit de se poser des questions quant à leurs véritables intentions.

Nous savons tous que seules la défense et les affaires étrangères relèvent des compétences du Président de la République. La nouvelle constitution lui accorde aussi d'autres prérogatives insignifiantes, telles que les distinctions symboliques ou la nomination du Mufti. Ainsi, lorsqu'un candidat à la présidence promet la construction de routes, la révision des programmes scolaires, l'amélioration de la situation sécuritaire et économique du pays et l'assainissement de l'environnement, il développe discours démagogique et supercherie.

Les électeurs, certes, doivent être prudents et lire les discours des candidats aux présidentielles à l'aune de la Constitution, mais il revient surtout aux journalistes d'être vigilants et de dénoncer les amalgames et les discours mensongers.